

Publié le 28/09/2023



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P318_2023

Date : 27/09/2023

OBJET : Nettoyage et réparation des vêtements de travail et de linge de maison pour les services de l'Agglomération du Cotentin

Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin dote ses agents en vêtements de travail. Ces vêtements doivent être continuellement entretenus, tant en termes de nettoyages que de réparations. Il en est de même pour le linge de maison nécessaire au bon fonctionnement des hébergements du territoire et des services communautaires.

Pour réaliser ces prestations, un appel d'offres ouvert alloti a été lancé en vue de conclure des marchés publics de services avec des entreprises adaptées employant une proportion réglementée de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

Au terme de l'analyse et du classement des offres, la Commission d'Appel d'Offres, en séance du 15 septembre 2023, a attribué à l'unanimité les marchés publics pour :

- le lot n°1 pour le nettoyage et la réparation de vêtements de travail pour les territoires de Cherbourg-en-Cotentin et Douve Divette à la société ACTP,
- le lot n°2 pour le nettoyage et la réparation de vêtements de travail pour les territoires de La Hague et Les Pieux à la société ACTP,
- le lot n°3 pour le nettoyage et la réparation de vêtements de travail pour le territoire de Cœur Cotentin à l'ESAT de Valognes, Fondation Bon Sauveur de la Manche,
- le lot n°4 pour le nettoyage et la réparation de vêtements de travail pour les territoires de la Côte des Isles, de la Région de Montebourg, de Saint-Pierre-Eglise, du Val de Saire et de la Vallée de l'Ouve à l'ESAT de Valognes, Fondation Bon Sauveur de la Manche,
- le lot n°5 pour le nettoyage et la réparation de linges de maison sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Cotentin à la société ACTP.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2023_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les décisions d'attributions prises à l'unanimité par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 15 septembre 2023,

Décide

- **De signer** le marché public relatif au lot n°1 « nettoyage et réparation de vêtements de travail pour les territoires de Cherbourg-en-Cotentin et Douve Divette » avec la société ACTP - 567 rue Jean Bouin - Tourlaville - 50110 Cherbourg-en-Cotentin, sur la base d'une estimation annuelle de 160 000 euros HT,
- **De signer** le marché public relatif au lot n°2 « Nettoyage et réparation de vêtements de travail pour les territoires de La Hague et Les Pieux » avec la société ACTP - 567 rue Jean Bouin - Tourlaville - 50110 Cherbourg-en-Cotentin, sur la base d'une estimation annuelle de 110 000 euros HT,
- **De signer** le marché public relatif au lot n°3 « Nettoyage et réparation de vêtements de travail pour le territoire de Cœur Cotentin » avec l'ESAT de Valognes - Fondation Bon Sauveur - 3 route du bois ZA d'Armanville - 50700 Valognes, sur la base d'une estimation annuelle de 10 000 euros HT,
- **De signer** le marché public relatif au lot n°4 « Nettoyage et réparation de vêtements de travail pour les territoires la Côte des Isles, de la Région de Montebourg, de Saint-Pierre-Eglise, du Val de Saire et de la Vallée de l'Ouve » avec l'ESAT de Valognes - Fondation Bon Sauveur - 3 route du bois ZA d'Armanville - 50700 Valognes, sur la base d'une estimation annuelle de 17 000 euros HT,
- **De signer** le marché public relatif au lot n°5 « Nettoyage et réparation de linges de maison sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Cotentin » avec la société ACTP - 567 rue Jean Bouin - Tourlaville - 50110 Cherbourg-en-Cotentin, sur la base d'une estimation annuelle de 14 000 euros HT,
- **De préciser** que, pour chaque lot, les prestations seront exécutées et réglées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires et forfaitaires indiqués par les attributaires dans leurs offres,
- **De préciser** que les marchés publics courent à compter de leur date de notification pour une première période de douze mois et qu'ils pourront ensuite être reconduits, six (6) fois, par tacite reconduction, à chaque fois pour une période de trois (3) mois,
- **De dire** que les dépenses seront imputées au budget principal et budgets annexes,

- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE